

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
21 Octobre 2016**

**OBJET :** Marseille Immunopôle - Démonstrateur Industriel MI-mAbs

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer à la Métropole Aix-Marseille Provence, une subvention d'investissement d'un montant de 400 000 € pour la réalisation de l'aménagement d'une partie du bâtiment du BRGM situé sur le Parc Scientifique et Technologique de Marseille Luminy afin d'y héberger la plateforme de pré-industrialisation MI-mAbs,
- d'approuver la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport,
- de procéder aux affectations et modifications d'autorisation de programme comme indiqué dans le rapport.

La dépense correspondante, soit 400 000 € sera prélevée sur l'autorisation de programme 2016/10176DD chapitre 204, fonction 23 article 204142 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**